



Avril 2020

Le Journal de la CGT Finances Publiques 13

Site internet : <http://www.dgfip.cgt.fr/013/>
Courriel : cgt.drrip13@dgfip.finances.gouv.fr
Tél : 01 91 17 92 06 / 97 67

L'EDITO

Dehors il fait beau.

Des silhouettes anonymes se dessinent sur la ligne de crête. Il ne faut pas qu'ils tombent.

Ce sont les premiers de cordée, celles et ceux qui ont une activité essentielle.

Elles bossent, ils bossent.

Si quelque chose ruisselle, c'est leur suée. Il ne faut pas que cela soit des larmes.

Pendant ce temps Gérard Darmanin, notre ministre, lui, appelle à faire des dons, **alors que la cagnotte existe déjà, elle s'appelle la Sécurité Sociale !**

Une manière d'occuper l'espace médiatique en période de confinement.

Peut-être aussi s'adresse-t-il aux riches, aux très riches, non pas pour qu'ils « donnent », mais pour les rassurer, leur dire justement que lui, le ministre du budget, il ne leur prendra pas plus si ce n'est rien.

Flat tax sur les dividendes, CICE, exonérations de cotisations sociales, progressivité de l'impôt quasi plane, **exonérations de cotisations sociales**, ISF supprimé, optimisation fiscale, continuons comme ça.

Devant la débâcle de la « gestion de crise », les puissants préfèrent contenir, contraindre, pucer chacun.e dans une formidable renvoi à la responsabilité individuelle culpabilisante, nouveau totalitarisme des comportements: l'Homo œconomicus si entreprenant devient Confinus, pour mieux dissimuler les conséquences de la casse de l'Etat social entreprise depuis 25 ans, à coup de RGPP, de MAP, de CAP 2022, de démantèlement des organisations et structures de solidarité, au premier rang desquels l'hôpital public. Pensez donc ! Avoir des masques (périssables) en stock, c'est immobiliser inutilement du capital alors que l'hôpital doit fonctionner comme une entreprise, à flux tendu et dégager du bénéfice. Nous voyons le résultat. Sans parler des dizaines de milliers de lits fermés, des mois de lutte des soignants.

Pour le pouvoir, oublions tout ça. Il vaut mieux se concentrer sur la « distanciation sociale ».

« Distanciation sociale » !? Alors qu'après avoir créées des zones de pauvreté et tandis que la gentrification regroupe le gratin dans des quartiers chics hors d'atteinte par « les moins favorisés », les images circulent de ces pauvres qui continuent d'aller au marché de Noailles ou se côtoient, les inconscients, les criminels !, dans la promiscuité du marché aux puces.

A Marseille, la police verbalise les associatifs qui s'occupent de la soupe populaire.

Voilà, sur fond de racisme « ordinaire » que surgit le racisme social, qui s'il n'est pas nouveau, permet de justifier ce que Foucault avait déjà théorisé : le mal social est conçu sur le modèle de l'épidémie. La pandémie sera bientôt de la faute aux pauvres. Surtout ne questionnons pas les ravages du néo-libéralisme.

Pendant ce temps, dans les entrepôts d'Amazon ou ailleurs, pour du futile marchandisé, des salarié.es risquent la contagion. Et la ministre du travail fustige les défaitistes qui ne travailleraient pas. Voilà la millionnaire du gouvernement aux avant postes ! Restez chez-vous nous rappellent pourtant les messages de prévention. Et après ? De la CGT à Greenpeace, d'Attac à CCFD -Terre solidaire, 16 organisations ont publié un appel commun : « Plus jamais ça ». Lisez-le, signez-le. un appel "à toutes les forces progressistes et humanistes [...] pour reconstruire ensemble un futur, écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral".

<https://www.cgt.fr/actualites/europe/mobilisation/plus-jamais-ca-construisons-ensemble-le-jour-dapres>



La controverse de l'ASA-Covid

Pour décider de notre culpabilité, nous sommes souvent notre juge le plus sévère.

En cette période de confinement, nous sommes dans une situation inédite. Beaucoup d'entre nous, agents des Finances Publiques, sommes tenus de rester dans notre domicile, sans fournir le travail pour lequel nous sommes payés.

Certain-e-s d'entre nous télétravaillent ; d'autres assument une partie du travail collectif en présentiel par des rotations hebdomadaires, ou bi-hebdomadaires.

Certain-e-s d'entre nous ne font rien, et sont simplement confinés.

Certain-e-s d'entre nous se sentent coupables de l'être, alors que d'autres travaillent, alors que d'autres s'exposent au risque de contamination.

C'est pourquoi il nous paraît important, nécessaire, de rappeler que nous ne sommes, pour aucun d'entre nous, responsable de la situation. Nous sommes dans une situation de pandémie, et l'effort collectif de lutte contre la propagation du virus et le soutien à la capacité des nos hôpitaux à y faire face nous impose ce confinement. Rester chez soi, c'est donc, temporairement, la norme. Sortir pour travailler, l'exception.

Et si nous ne fournissons pas de travail à notre domicile, cela n'est pas de notre fait : c'est le résultat d'un manque de moyens de l'administration, qui n'est pas en mesure de fournir autant d'ordinateurs portables permettant le télétravail. C'est aussi la conséquence, pour nombre d'entre nous, de la nécessité de garder nos enfants déscolarisés par le confinement, et qui demandent non seulement l'attention quotidienne qui leur est due, mais également de leur faire faire leurs devoirs, apprendre et réciter leurs

leçons, ce qui ne permet pas de fournir un télétravail dans des conditions acceptables. C'est aussi le fait de l'incapacité de l'Etat de fournir à ses agents les conditions de sécurité de l'exercice de ce travail en situation de pandémie : manque accablant de masques, gants, gel hydroalcoolique, de désinfection et nettoyage des locaux professionnels.

Nous ne sommes pas en vacances : les vacances, ce sont cette période choisie, pendant laquelle nous pouvons souffler, voyager, sortir, flâner. Le confinement n'y ressemble guère.

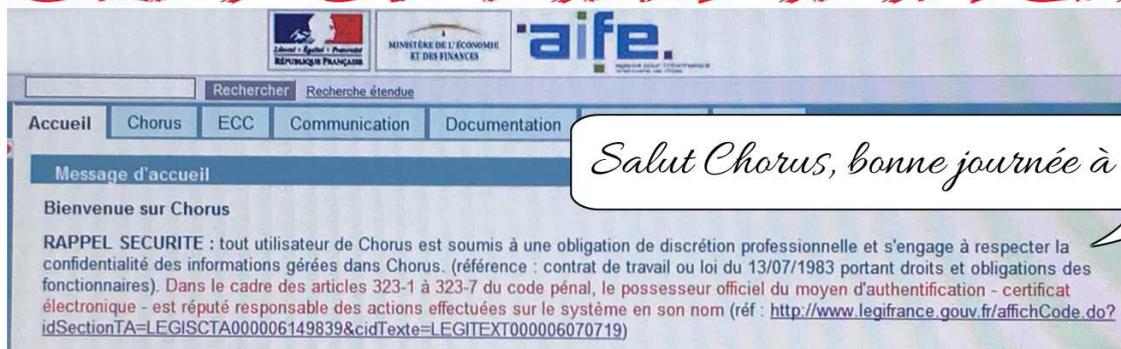
Alors si nous sommes confiné-e-s, et que nous ne fournissons pas le travail pour lequel nous sommes payé-e-s, cela n'est pas de notre fait. Nous ne sommes coupables de rien, votre honneur !

Pour décider de la culpabilité des autres, nous pouvons être de pires juges encore.

Si certain-e-s d'entre nous, qui n'ont pas de motif apparent, évident, ne participent pas au télétravail ou au travail présentiel dans le cadre du PCA, ne soyons pas prompts à les suspecter d'être des tire-au-flanc. Nous ne connaissons pas la vie des autres, les situations familiales, les pathologies, celles de conjoints, d'enfants. Restons solidaires, soudés, pour lutter contre la pandémie, et sans oublier de veiller les uns sur les autres autant que possible.

Si nous voulons des coupables à tout prix, sans doute devons-nous les chercher du côté de ceux qui démantèlent depuis des décennies les services publics, l'hôpital public, chez ceux qui trouvent le SMIC trop élevé, chez les chantres de la délocalisation pour optimiser les profits, chez tous ceux qui affaiblissent ce que la pandémie montre de manière évidente comme indispensable : un service public solide, doté de moyens et d'effectifs, partout sur le territoire.

CHORUS OU USUAL SUSPECTS ?



Ah ouais ok, c'est mon électricité, mon abonnement internet, mais le matos m'appartient pas, donc faut que je me tienne à carreau.

*Et si mon voisin est un hacker, j'ai qu'à déménager, c'est ça ?
En fait on va pas être si potes que ça, Chorus...*

Nouveau Réseau de Proximité : pendant le COVID, les affaires continuent.

Sur tous les tons, du président de la république jusqu'au directeur général, c'est clair : en période de pandémie « on suspend les réformes en cours ».

A la DGFIP c'est bien compris suspendre n'est pas abandonner, donc pourquoi ne pas poursuivre en douce les restructurations ?

Pendant que les syndicats, en particulier la CGT, se battent pour que les conditions de travail en présentiel ou en télétravail soient les moins mauvaises, si la consigne était de poursuivre discrètement la « géographie revisitée » ?

Ainsi, 3 départements ont continué pendant le confinement à préparer la casse du service public avec le nouveau réseau de proximité.

A la CGT Finances Publiques 13 on a lu et relu le Plan de Continuité d'Activité, il n'y a pas un mot sur les restructurations... et en langage administratif c'est clair si c'est pas interdit ... c'est donc autorisé !

Même en mode dégradé ! Un grand bravo aux départements 37, 83 et 38 qui organisent le massacre de nos missions tranquillement ... et plus tard l'administration aura beau jeu de dire « les travaux réalisés sont le résultat de la concertation avec les agents et les syndicats » et surtout grâce aux fameux (fumeux) groupes de travail (que nous qualifions de fantoches) dont nos directions sont friandes.

Sans doute auront-ils le culot de nous dire : « on a organisé des GT new look en audio conférence. »

Bravo à ces 3 directions qui, plutôt que de se battre pour donner à tous les agents en présentiel masques, gants ou gels, mettent toute leur énergie à préparer le dé-confinement .

Dans le 37 il faut vite rechercher des entreprises :

1.1 Objet de l'opération

Le présent programme a pour objet la réalisation d'aménagements de bureaux au Centre des Finances publiques de Chinon , boulevard Paul-Louis Courier, afin de densifier l'occupation du site par la création de 2 nouveaux services.

1.2 Présentation des travaux à réaliser

1.2.1 Travaux RDC

L'opération peut permettre de modifier l'agencement des espaces, sans travaux de décroissements / cloisonnements importants.

1.2.2 Travaux 1er étage

L'opération doit permettre de modifier l'agencement des espaces, sans travaux de décroissements / cloisonnements importants.

1.2.3 Travaux 2ème étage

Cet étage doit être réaménagé afin d'installer un service de 25 agents sur plusieurs espaces en open-space, ainsi qu'un chef de vice et 3 adjoints en bureaux individuels.

• La réalisation des travaux et la mise en service des ouvrages

sont envisagées achevées au 15 décembre 2020.

• le budget prévisionnel est de 161k€ HT. (A noter difficile de trouver de l'argent pour une éventuelle prime ou revalorisation du point d'indice mais pour le NRP c'est open bar !)

Autre exemple

1.1 Objet de l'opération

Le présent programme a pour objet la réalisation d'aménagements de bureaux au Centre des Finances publiques de Loches , 12 avenue des Bas-Clos à Loches. L'enveloppe prévisionnelle est de 200k€HT

Fait à Tours, le 17/03/2020

Les meilleurs le 38 ! extrait des documents communiqués aux entreprises le 8 avril

Réhabilitation du Centre des Finances Publiques sis 12 rue Jean Moulin a Vienne (38200)

1.1 – Présentation de l'opération

L'opération s'inscrit dans un projet global de regroupement progressif de services de l'administration fiscale du Nord Isere (actuellement répartie sur 3 sites), sur deux sites domaniaux Vienne Jean Moulin et Bourgoin Jallieu (échéance 2022).

Au final le site accueillera 136 agents sur une surface estimée de 1 700m2. Le nombre de postes de travail présents sur le site à l'issue de l'opération s'élèvera à 160. Cet écart entre le nombre d'agents présents (effectif) et le nombre de postes de travail s'explique par le recours fréquent a des vacataires en période de pointe etc. **(Pourquoi ne pas créer des emplois ?)**

-Utilisation optimisée des surfaces :

Le restaurant administratif devra être maintenu, mais la surface de sa salle sera réduite à 32 places assises. La surface disponible restante pourra être utilisée pour les besoins du programme. **(Il y aura plus de monde sur le site et on réduit la superficie de la cantine....en prévision des suppressions d'emplois !)**

-Aménagement des espaces de travail :

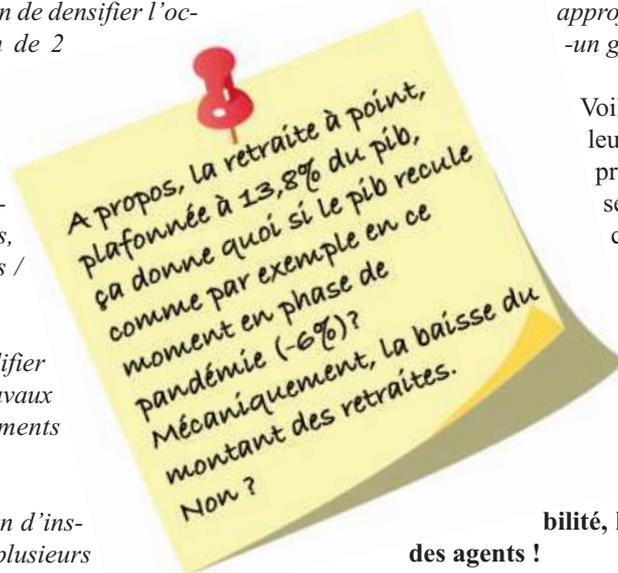
La répartition des postes de travail au sein des différents services obéit, le plus souvent, a une logique d'espaces partagés accueillant plusieurs agents. Ce type d'organisation qui vise a faciliter les échanges et le partage d'information entre personnes d'un même service, voire de plusieurs services, doit nécessairement s'accompagner d'une réflexion approfondie sur la qualité des espaces.

-un guichet d'accueil SPF/CDIF

Voilà, les besogneux continuent de tirer sur leurs propres services (est-ce une mission prioritaire?) tandis que nos ministres pensent qu'il faut à tout prix commencer la campagne IR.

Les messages « restez chez-vous » pour lutter contre la pandémie ne s'appliquent pas aux agents des Finances publiques. Scandaleux.

Chacun ses priorités, mais la CGT ne restera pas inactive pour défendre nos services, leur accessibilité, leur proximité, les droits et garanties des agents !



ser-

Missions et travail essentiels ou prioritaires ?

En période d'épidémie, les experts expliquent que le confinement est de rigueur.

Mais pour le fonctionnement de la société, des activités demeurent essentielles et doivent être maintenues. Certains, du côté du Medef, du gouvernement, des grands groupes financiers jusqu'aux notaires et promoteurs immobiliers – et ce n'est pas sans conséquence sur la mobilisation d'agents de nos services ! - utilisent le terme d'activités prioritaires.

Mais ce n'est pas la même chose !

Pour la CGT, la protection des travailleuses et des travailleurs est la priorité.

Celles et ceux requis sur des activités « essentielles » doivent avoir la garantie par leur employeur de la fourniture de tous les dispositifs et consignes de prévention nécessaires pour ne pas perdre leur vie à la gagner.

Ainsi à la DGFIP, pour la CGT sont essentielles les missions de transferts financiers, pour l'Etat, les collectivités et les établissements publics, les dépenses pour les payés et les fournisseurs.

En transformant certaines activités -non essentielles- en prioritaires, les employeurs font porter le risque à des centaines de milliers de salarié.es d'être victimes de la pandémie.

A la DGFIP, Darmanin et Fournel ont décidé de décaler seulement de quelques jours la campagne déclarative tout en mainte-

nant son séquençage : est-ce une mission essentielle dans la période ? **Pour la CGT, c'est NON !**

Alors que le non respect du confinement est de plus en plus sanctionné, que les soignants le rappellent « Restez chez vous », Bercy décide de fait de rappeler en présentiel de plus en plus d'agent.es !

La CGT est claire : Oui, au sein des activités essentielles, tous les personnels mobilisés doivent être protégés individuellement et collectivement et le télétravail dans la période est la solution. Oui, au sein des activités essentielles, des priorités peuvent être établies !

Par contre, maintenir en l'état la campagne déclarative, laquelle aurait dû être repoussée, démontre que les priorités pour certains décideurs obéissent à d'autres motivations que celles d'assurer déjà, sur les missions essentielles, la sécurité des agents.

Quid du dépistage des agents requis ? Quid des masques, gants, gel hydroalcoolique, nettoyage et désinfection des locaux et parties communes ?

Finalement, entre essentiel et prioritaire, c'est un peu comme entre valeur et prix. Et la santé n'a pas de prix.



Fiscalité des particuliers : 2020, ça PAS ou ça casse ?

Les agents des SIP sont-ils prêts à faire face à la fin du confinement, aux nouvelles déclarations des revenus, à la régularisation des prélèvements à la source ? Rien n'est moins sûr. L'administration semble aussi mal préparée que le gouvernement en temps de pandémie. La CGT devra se battre, pour que les agents disposent des moyens nécessaires pour surmonter toutes les difficultés qui vont se présenter au cours de l'année.

Une formation perturbée

Le confinement a déjà perturbé le 3e stage de formation sur le prélèvement à la source. Celui-ci n'était pas inutile ! Les agents pouvaient enfin apprendre ce qu'il advenait des acomptes impayés – plus d'un an près le début des prélèvements, il était temps. Ils découvraient le calcul si subtil des sanctions en cas de modulations excessives, se voyaient rappeler le complément éventuel de crédit d'impôt « modernisation du recouvrement » pour les professions non salariées, et avaient un avant-goût des incidences sur la déclaration des revenus.

Les notes et diaporamas mises en ligne depuis le 17 mars ont apporté leurs lots de précisions. De nombreux lots ! Beaucoup de précisions ! Dire que la publicité du PAS vantait la « simplification »...

Un choc de complexité, dès la déclaration des revenus

Le prélèvement à la source ne sera simple à gérer que pour les personnes n'ayant pas besoin de corriger ou de compléter la déclaration des revenus. La moindre modification de la déclaration pré remplie prendra en effet plus de temps : il faudra corriger non seulement les revenus mais également les prélèvements correspondants, via d'austères tableaux.

Les notes de l'administration n'incitent guère à l'optimisme, puisque pour certains salaires et pensions (sommes versées par le fonction publique, les caisses de retraite, le pôle emploi...) toutes les erreurs sont envisageables – les revenus et les retenues à la source n'étant pas transmis à nos services sur un seul et même document. L'administration l'avoue tranquillement dans la documentation fournie aux agents... « Il en ressort une variété possible dans les conséquences pour l'utilisateur : soit il doit ajouter montant imposable et RAS, soit uniquement RAS, soit uniquement revenu imposable ». Une retenue à la source pourra par exemple ne pas être rapprochée d'un revenu, ce qui complique singulièrement le traitement de la déclaration. L'administration y a pensé, bien sûr... Lors de la déclaration en ligne, ainsi, « le choix est fait de ne pas communiquer explicitement à l'utilisateur afin de ne pas susciter d'interrogations ». Dissimuler pour mieux régner ?

Quelles conditions de travail ?

Selon les dernières informations fournies aux agents, l'administration va réquisitionner davantage de personnel dès le 20 avril, alors même que le confinement devrait être prolongé jusqu'à la fin du mois au moins, pour assurer notamment une permanence téléphonique. En effet, les déclarations des revenus seront remises à la Poste pour être distribuées à partir du 15 avril. Et, le 20 avril, des mails seront envoyés aux contribuables pour prévenir que la déclaration est disponible dans leur ENSU – insupportable acronyme d'Espace Numérique Sécurisé et Unifié.

Dans un rare moment de lucidité, l'administration devrait supprimer les répondants téléphoniques. Les agents n'étaient de toute manière plus assez nombreux pour exploiter ces boîtes vocales saturées... Par contre, il faudra répondre à tous les courriels et messages, dont le nombre ne cesse d'augmenter : près de 2,5 millions de messages reçus en 2019 en cumulant mails et contacts via la messagerie sécurisée. Et, surtout, traiter toutes les listes : mise à jour de la taxe d'habitation (qui ne disparaît en fait qu'en 2023), déclarations nécessitant l'intervention du service (revenus étrangers ou exceptionnels déclarés, corrections du PAS à vérifier...), anomalies, etc. etc.

Bien sûr, dès que possible, il faudra traiter les déclarations « papier ». Les SIP ne devraient disposer d'aucun auxiliaire pour trier les déclarations. Compte tenu des contraintes du calendrier, les déclarations signalant des déménagements l'année dernière seront plus que jamais prioritaires.

Rappelons que les dates limites de saisie dans ILIAD (l'application principale des services des impôts des particuliers) n'ont pas changé. La première remontée des fichiers aura donc lieu... à la date limite de dépôt de la déclaration. Avec moins de personnel (confinement, pas d'auxiliaire, en espérant qu'il n'y ait pas de malades...) comment à la fois répondre aux contribuables et traiter tout ce qui doit l'être ? Un maximum de déclarations et listes devant être traitées au 3 juillet, date de la deuxième remontée, le mois de juin promet d'être sportif !

Les agents seront ravis d'apprendre que, pendant le confinement, l'administration a tout de même complété la documentation par un charmant diaporama dédié à l'accueil, censé tenir compte du contexte exceptionnel... mais qui se contente de quelques lieux communs, loue l'accueil sur rendez-vous et insiste sur la nécessité de mesurer les flux. Pas un mot sur les conditions de travail des agents, les moyens à mettre en œuvre pour assurer les missions, etc. Non, bien sûr, collecter des données statistiques, c'est primordial ! Préserver la santé des agents ou assurer le service public ne serait donc qu'accessoire ?

Déclarations automatiques : une fausse bonne idée ?

L'administration n'a pas tiré les enseignements de la validation des déclarations pré remplies, en 2018 et en 2019. Elle vante au contraire les déclarations automatiques, la grande nouveauté de 2020, qui industrialise cette validation. Le risque de prendre en compte des adresses ou de situations de famille périmées est réel : tous les contribuables ne préviennent pas l'administration ! De plus une hausse faramineuse des réclamations est prévisible, quand les contribuables se souviendront de leurs charges déductibles (frais réels, pensions alimentaires, réductions d'impôt, etc.).

Régularisation du PAS, le coup de grâce

Le bon fonctionnement du prélèvement à la source nécessite une réactivité accrue de tous : administration, employeurs et... contribuables. Le gouvernement n'a pas suffisamment insisté sur ce point, laissant croire que le système tournerait tout seul. sible, parfois même AVANT que l'événement ne se soit réalisé.

Par exemple, une personne qui va divorcer à la fin de l'année 2020 et qui n'aura pas la garde de ses enfants mineurs avait tout intérêt à signaler la chose... en novembre 2019, compte tenu des délais de procédure, pour que son taux de prélèvement en 2020 soit le plus juste possible – rappelons qu'en cas de changement de situation de famille, le calcul de l'impôt tient compte de la situation au 31 décembre, et qu'une personne divorcée et sans enfant ne peut plus compter sur le quotient familial pour réduire son impôt

Si le contribuable tarde à se manifester, il s'expose à une régularisation douloureuse à l'automne 2021, lorsque les prélèvements de 2020 seront régularisés.

Il en va de même pour un jeune diplômé qui, après des années de stages mal payés, trouve enfin le travail de ses rêves, à un salaire intéressant. Ou pour un indépendant dont l'activité décolle.

Hélas, la procrastination est plus répandue en France que le don de voyance ! Une proportion non négligeable de contribuables va donc se retrouver, après régularisation des prélèvements de 2019, à devoir régler un complément de septembre à décembre 2020.

Même sans tenir compte de l'épidémie, l'année 2020 avec la première régularisation du prélèvement à la source aurait donc été difficile pour les services des impôts des particuliers. Cette difficulté est démultipliée par la baisse de l'activité due au confinement.

Comment une profession indépendante, dont l'activité a décollé en 2019 avant de connaître un brutal coup d'arrêt en 2020, va pouvoir régler le complément de prélèvement à la fin de l'année ? À moins d'avoir été prévoyante, ou plutôt voyante ?

Les demandes de délais ou de remises gracieuses vont donc exploser en 2020, sous les effets combinés du confinement et du prélèvement à la source. Maigre consolation, le confinement obligera peut-être l'administration à reconnaître un problème sciemment occulté jusqu'ici.

Les limites du PAS et la lâcheté de l'administration

Même si le taux de prélèvement et les acomptes ont été actualisés par le contribuable, d'autres difficultés vont se présenter compte tenu des limites inhérentes au PAS.

Reprenons l'exemple d'une séparation. Les acomptes versés au titre de l'impôt dû sur les revenus fonciers seront répartis à parts égales entre les deux anciens conjoints, sans tenir compte de la réalité. Ainsi, dans le cas d'un couple pacsé qui se sépare à la fin de l'année 2019, dont seul l'un des deux partenaires a un patrimoine immobilier... Le propriétaire fraîchement séparé aura donc un complément d'impôt à payer en 2020 parce que la moitié de

l'acompte qu'il a versé en 2019 (au titre de ses revenus fonciers) sera affectée à son ancien partenaire, qui n'avait pourtant pas de patrimoine immobilier. Le litige prévisible entre les deux partenaires devra être réglé entre eux, l'administration fiscale s'en lavant les mains comme Ponce Pilate – précaution utile en temps d'épidémie, ceci dit. Néanmoins, les agents des SIP devront recevoir les truculentes doléances des contribuables.

Alors, cette année 2020, pour les SIP ? Annus horribilis ?

